



N°2025-01-04

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 044-214400129-20250210-2025\_01\_04-DE

SLOW

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 7 FEVRIER 2025  
CONVOCATION DU 31 JANVIER 2025

*Nombre de conseillers :*

- En exercice	:	23
- Présents	:	13
- Représentés	:	6
- Absents et excusés	:	4
- Votants	:	18

L'an deux mille vingt-cinq, sept février, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

*Etaient présents :*

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Patricia CARRARA, Jean-Yves LAIGLE, Pascale BARDOU, Claude TILLY, Isabelle MONNIER, Muriel SALEMBIER, Reynald EPIÉ, Antoine CHIFFOLEAU.

*Étaient représentés :*

Roland BATAILLE donne pouvoir à Reynald EPIE, Eloïse BOUTIN donne pouvoir à Pascale BARDOU, Mylène FAJFER donne pouvoir à Sylvie IMBERT, Gilles LAURENT donne pouvoir à Catherine LEROY, Marie-Françoise DION donne pouvoir à Claude TILLY, Eric SCHMITLIN donne pouvoir à Dominique DUPAU.

*Étaient absents et excusés :* Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD, Catherine LEROY.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Dominique DUPAU est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : VOTE DE L'ENVELOPPE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) – 2025**

Le complément indemnitaire annuel (CIA), intégré au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. L'enveloppe financière doit être délibérée chaque année.

L'an passé, cette enveloppe financière s'élevait à 6 300 €. Il est proposé d'allouer pour 2025 la somme de 6 500 €.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 4 février 2025,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

Par vote à mains levées et par 18 voix pour

- ARRETE le montant de l'enveloppe dédiée au complément indemnitaire annuel (CIA) à 6 500 €,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz,

Le 10 février 2025,

Le secrétaire de séance,

Dominique DUPAU



Le maire,

Jacques PRIEUR



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)